

qu'à rencontrer les gens. Toutefois, un nombre suffisant de membres du comité n'ayant pas exprimé le désir de poursuivre le voyage, on a dû l'annuler.

Maintenant, presque à la fin de janvier, bien des mois après que la question eut été soulevée au comité où l'on a exprimé le vœu de ternir des réunions de ce genre, ce comité présente un autre rapport où il renouvelle, en substance, la recommandation qu'il avait faite au mois de juin dernier et dont le gouvernement n'a pas tenu compte. On a remplacé cette dernière par une autre motion qui, de l'avis du gouvernement devrait mieux servir les intérêts du comité. Le rapport dont nous sommes saisis se lit en partie comme il suit:

Afin qu'il soit plus facile d'exécuter cet ordre...

C'est-à-dire l'ordre du gouvernement du mois de juillet dernier.

...Le comité recommande qu'on l'autorise à désigner des sous-comités de pas moins de cinq membres qui devront faire rapport au comité, mais jouiront de tous les autres pouvoirs accordés au comité lui-même.

• (3.20 p.m.)

D'après moi, il y a eu un retard indu dans les travaux du comité, un comité de la Chambre chargé d'étudier tous les problèmes d'ordre économique et social des Indiens. Ce comité se préoccupe au premier chef du bien-être de Canadiens, et non d'une chose distincte du droit des gens.

Que l'on ait négligé de donner suite aux désirs légitimes de ceux qui voulaient faire un apport utile, constructif et instructif dans le domaine des affaires indiennes dénote bien le manque d'intérêt des députés, des membres du comité et du Parlement, en général. Le premier ministre a annoncé l'autre jour les travaux prévus d'ici la fin de la session. Sauf erreur, il a fixé la date-limite au 10 mars. Si la session doit vraiment prendre fin ce jour-là, il ne sert pas à grand-chose d'adopter cette motion, car il y a eu des temporisations et le gouvernement a pu constamment intervenir dans les travaux du comité depuis juin, alors que celui-ci aurait pu faire œuvre utile en étudiant ces questions pendant ce temps.

C'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de nous présenter une mesure qui donnera suite à sa proposition du 19 mai. Le ministre a proposé la création d'un comité permanent, comme il l'a appelé. A mon avis, c'est ce que l'on doit faire maintenant au moyen d'une mesure législative ou autrement. Nous devons donner l'autorisation

au comité des affaires indiennes de s'organiser de manière à exister et à fonctionner en permanence. Il faut que les fonctions vagabondes du comité s'étendent au-delà de la durée d'une session, car nous savons, d'après l'état actuel du Règlement, la prorogation de la session met fin au régime de comités pour cette session-là, et il faut recommencer.

Je veux aussi rappeler qu'au mois de juin, les membres du comité, après avoir adopté la motion portant création de sous-comités, désireux et se réjouissant d'avance de visiter les centres indiens, pour la première fois dans l'histoire du Canada, croyant, de bonne foi, que c'était la façon de mener une enquête sérieuse sur les affaires indiennes, de se familiariser avec la population indienne et avec ses problèmes dans différentes régions du pays, n'ont examiné qu'en passant les crédits de la direction des Affaires indiennes, car il était entendu qu'ils auraient l'occasion de visiter les centres indiens et rencontrer les Indiens chez eux. Comme les autres membres du comité, j'ai examiné les crédits superficiellement. Nous croyions que la motion adoptée par le comité au mois de juin, demandant l'autorisation de créer des sous-comités serait agréée. En fait, on nous avait dit que le gouvernement appuyait cette façon de voir.

Puis le 13 juillet on a constaté que ce n'était pas le cas mais qu'il y avait une autre motion mettant en cause tout le comité. Ainsi, les désirs que le comité avait exprimés en juin dernier, ont été étouffés. Maintenant, plusieurs mois plus tard, on tente finalement de faire faire marche arrière et de réparer les dégâts que le gouvernement avait causés à ce comité en s'efforçant de ramener les choses au point où elles étaient en juin dernier.

D'après moi, la simple adoption de la motion, vu le temps dont nous disposons d'ici la fin de la session, n'accordera pas aux membres du comité et à ceux qui s'intéressent à l'affaire, grand temps pour entreprendre un examen quelconque en profondeur ou pour découvrir certaines difficultés capitales que posent les Affaires indiennes, difficultés qui, d'après moi, monsieur l'Orateur, sont légions. Je ne veux pas parler de l'inquiétude des Indiens quant à l'activité de la Direction des affaires indiennes, mais ils insistent de plus en plus pour diriger leurs propres affaires. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) vient justement de me montrer une coupure d'un journal, où l'on peut lire qu'une bande indienne d'Alert-Bay, n'ayant pas d'agent indien depuis quelque temps, par suite de la